

La loi morale est ouverte à tous et elle nous conduit au bonheur éternel

Réponse et solutions aux objections de ceux qui s'opposent à l'enseignement du Magistère de l'Église Catholique concernant les couples homosexuels

Article rédigé par

Jaime Vladimir Torres-Heredia Julca (*)

Genève

Version 1.00 du 26 mars 2021

(*) Jaime Vladimir Torres-Heredia Julca est diplômé en philosophie de l'Université de Genève (2006). Il a également étudié le latin et l'informatique. Il est également mathématicien autodidacte. Pendant ses études il s'est spécialisé en philosophie grecque et médiévale. Pendant ses études, il a aussi commencé à étudier la Théologie Morale en 1995 à travers l'étude de la *Somme Théologique* de Saint Thomas d'Aquin. Par la suite, il a continué en pratiquant la philosophie scolastique contemporaine. Il est également chercheur en mathématiques et programmeur informatique. Plusieurs de ses recherches ont été publiées depuis l'année 2005.

I.- Introduction

En février 2021, la Congrégation pour la Doctrine et la Foi a donné un *Responsum* au *dubium* au sujet de la bénédiction des unions de personnes de même sexe¹ :

Question :

L'Église dispose-t-elle du pouvoir de bénir des unions de personnes du même sexe ?

Réponse :

Non.

Ce *Responsum* a été accompagné d'une note explicative² et de commentaires³.

Dans la note explicative, on peut lire, entre autres :

(...) lorsqu'une bénédiction est invoquée sur certaines relations humaines, il est nécessaire – outre l'intention droite de ceux qui y participent – que ce qui est béni soit objectivement et positivement ordonné à recevoir et à exprimer la grâce, en fonction des desseins de Dieu inscrits dans la Création et pleinement révélés par le Christ Seigneur. Seules les réalités qui sont en elles-mêmes ordonnées à servir ces plans sont donc compatibles avec l'essence de la bénédiction donnée par l'Église.

Ce paragraphe explique bien qu'une bénédiction doit être inscrite dans le cadre des desseins de Dieu inscrits dans la Création et révélés par le Christ Seigneur.

Normalement cette note explicative et ces commentaires, en tenant compte des enseignements du Catéchisme de l'Église Catholique, des lettres encycliques telles que *Veritatis Splendor* et des divers enseignements en Théologie Morale, devraient suffire à clore le débat.

Malheureusement il faut déplorer que de nombreux membres de l'Église Catholique, y compris même des évêques, se soient exprimés contre cet enseignement du Magistère.

1 [Responsum de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à un dubium au sujet de la bénédiction des unions de personnes du même sexe \(22 février 2021\) \(vatican.va\)](#)

2 *Ibid.*

3 [Commentaire du Responsum ad dubium \(vatican.va\)](#) et [Articolo di commento del Responsum ad dubium \(vatican.va\)](#)

Plusieurs objections ont été employées pour appuyer cette opposition. Une bonne partie de ces objections ne sont pas nouvelles et ont déjà été utilisées notamment au cours du dernier quart du XXe siècle pour s'opposer à l'autorité de l'Église en matière de Théologie Morale⁴.

Le but de cet article est de reprendre une bonne partie de ces objections et de donner une réponse et des solutions, à la lumière de l'enseignement du Magistère de l'Église, de l'enseignement de Saint Thomas d'Aquin et des enseignements de divers membres de l'Église tels que des papes et des professeurs de philosophie scolastique.

Par rapport au plan, je vais d'abord exposer les objections, après je vais rappeler la position du Magistère, après je vais donner une réponse et finalement je vais donner des solutions à chaque objection.

II.- Exposition des objections

Les principales objections sont les suivantes :

- 1) Cette décision du Magistère est discriminatoire envers les homosexuels. Cela crée deux groupes où l'un bénéficie de bénédictions alors que l'autre en demeure privé, ce qui est injuste.
- 2) Cette déclaration est blessante. En effet, on traite de «pêcheurs» les homosexuels qui ne sont pas chastes⁵. L'Église devrait mieux communiquer.
- 3) On devrait tenir compte des derniers résultats de la science⁶. En effet, la psychologie, la médecine, la sociologie et l'anthropologie peuvent donner un nouvel éclairage, en matière de pratiques homosexuelles et LGBTIQ+, pour guider l'Église.
- 4) On doit s'occuper de la personne concrète et ne pas donner trop d'importance aux lois, aux enseignements, aux dogmes, aux abstractions. Il faut tenir compte surtout de l'état psychique de la personne, de ses faiblesses concrètes et réelles. Une loi est abstraite voire parfois inhumaine.
- 5) Les bénédictions et autres bienfaits de l'Église ne doivent pas être réservés à une «élite» ou aux «plus forts». Le message de l'Évangile s'adresse à tous, pauvres, riches, etc.
- 6) L'enseignement du Magistère est un idéal qu'on ne peut pas toujours atteindre⁷. Et comme on ne peut pas toujours l'atteindre, on doit pouvoir bénir les couples homosexuels s'ils ne peuvent pas faire autrement.

III.- Position du Magistère de l'Église

Cependant, dans la note explicative au Responsum⁸, on peut lire, entre autres :

4 Cf. [Texte du Pape émérite Benoît XVI sur la crise des abus dans l'Eglise | Terre de Compassion](#)

5 [Des évêques fustigent l'interdiction des bénédictions de couples homosexuels \(la-croix.com\)](#) et [Bénédictions des couples homosexuels, le cardinal Schönborn critique une note qui « blesse profondément » \(la-croix.com\)](#)

6 [Nicolas Betticher: «C'est Dieu qui bénit, pas l'Eglise!» – Portail catholique suisse](#)

7 *Ibid.*

(...) lorsqu'une bénédiction est invoquée sur certaines relations humaines, il est nécessaire – outre l'intention droite de ceux qui y participent – que ce qui est béni soit objectivement et positivement ordonné à recevoir et à exprimer la grâce, en fonction des desseins de Dieu inscrits dans la Création et pleinement révélés par le Christ Seigneur. Seules les réalités qui sont en elles-mêmes ordonnées à servir ces plans sont donc compatibles avec l'essence de la bénédiction donnée par l'Église.

IV.- Réponse générale aux objections

La Sainte Église Catholique, romaine et apostolique a été fondée par Notre Seigneur Jésus Christ. Son apport à la civilisation comme les droits de l'homme, les universités, etc. ainsi que les miracles et signes arrivés en son sein au cours des deux derniers millénaires, comme les miracles eucharistiques, les miracles de Fatima, etc. confirment son autorité.

L'Église a été chargée d'annoncer l'Évangile sur toute la terre, à tous les peuples sans distinction.

Dès le départ Jésus-Christ a rappelé les commandements à suivre pour parvenir à la vie éternelle, comme le rappelle le début de l'encyclique *Veritatis Splendor*⁹. Et ces commandements sont transmis et enseignés par l'Église depuis 2000 ans.

Ces commandements sont issus de Dieu lui-même qui a créé l'homme. Et Dieu montre la voie pour que l'homme tende vers la vie éternelle, près de Dieu.

Et en Théologie Morale on parle de *lois*. Dans son développement sur la Théologie Morale, Saint Thomas d'Aquin distingue quatre lois : la loi éternelle, la loi naturelle, la loi humaine et la loi divine¹⁰.

Par rapport à la loi éternelle, dans l'article 1 de la question 91 (*Somme Théologique* 1-2) Saint Thomas écrit¹¹ :

On a vu que la loi n'est pas autre chose qu'une prescription de la raison pratique chez le chef qui gouverne une communauté parfaite. Il est évident par ailleurs - étant admis que le monde est régi par la providence divine -, que toute la communauté de l'univers est gouvernée par la raison divine. C'est pourquoi la raison, principe du gouvernement de toutes choses, considérée en Dieu comme dans le chef suprême de l'univers, a raison de loi. Et puisque la raison divine ne conçoit rien dans le temps mais a une conception éternelle, comme disent les Proverbes (8, 23), il s'ensuit que cette loi doit être déclarée éternelle.

Par rapport à la loi naturelle, dans l'article 2 de la question 91 (*Somme Théologique* 1-2) Saint Thomas écrit¹² :

8 [Responsum de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à un dubium au sujet de la bénédiction des unions de personnes du même sexe \(22 février 2021\) \(vatican.va\)](#)

9 [Veritatis splendor \(6 août 1993\) | Jean Paul II \(vatican.va\)](#)

10 Cf. *Somme Théologique*, 1-2, q. 91

11 [SOMME THEOLOGIQUE \(free.fr\)](#)

12 *Ibid.*

Or, parmi tous les êtres, la créature raisonnable est soumise à la providence divine d'une manière plus excellente par le fait qu'elle participe elle-même de cette providence en pourvoyant à soi-même et aux autres. En cette créature, il y a donc une participation de la raison éternelle selon laquelle elle possède une inclination naturelle au mode d'agir et à la fin qui sont requis. C'est une telle participation de la loi éternelle qui, dans la créature raisonnable, est appelée loi naturelle.

Par rapport à la loi divine, dans l'article 4 de la question 91 (Somme Théologique 1-2) Saint Thomas écrit¹³ :

C'est par la loi que l'homme est guidé pour accomplir ses actes propres en les ordonnant à la fin ultime. Donc, si l'homme n'était ordonné qu'à une fin proportionnée à sa capacité naturelle, il n'aurait pas besoin de recevoir, du côté de sa raison, un principe directeur supérieur à la loi naturelle et à la loi humaine qui en découle. Mais, parce que l'homme est ordonné à la fin de la béatitude éternelle qui dépasse les ressources naturelles des facultés humaines, comme on l'a dit, il était nécessaire qu'au-dessus de la loi naturelle et de la loi humaine il y eût une loi donnée par Dieu pour diriger l'homme vers sa fin.

Le Catéchisme de l'Église Catholique reprend l'enseignement sur les lois ¹⁴:

1950 La loi morale est l'œuvre de la Sagesse divine. On peut la définir, au sens biblique, comme une instruction paternelle, une pédagogie de Dieu. Elle prescrit à l'homme les voies, les règles de conduite qui mènent vers la béatitude promise ; elle proscriit les chemins du mal qui détournent de Dieu et de son amour. Elle est à la fois ferme dans ses préceptes et aimable dans ses promesses.

1952 Les expressions de la loi morale sont diverses, et elles sont toutes coordonnées entre elles : la loi éternelle, source en Dieu de toutes les lois ; la loi naturelle ; la loi révélée comprenant la Loi ancienne et la Loi nouvelle ou évangélique ; enfin les lois civiles et ecclésiastiques.

Comme on le voit, le rôle des lois est de nous amener au salut, à la vie éternelle. C'est là un rôle positif qui a été rappelé depuis des siècles par le Magistère de l'Église. Et ce rôle positif était déjà bien sûr aussi marqué dans l'Ancien Testament.

Rappelons aussi ce qu'enseigne le Magistère de l'Église dans le Catéchisme¹⁵ à propos des relations homosexuelles :

Chasteté et homosexualité

2357 L'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe. Elle revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures. Sa genèse psychique reste largement inexpliquée. S'appuyant sur la Sainte Écriture, qui les présente comme des dépravations graves (cf. Gn 19, 1-29 ; Rm 1, 24-27 ; 1 Co 6, 10 ; 1 Tm 1, 10), la Tradition a toujours déclaré que " les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés " (CDF, décl. " Persona humana " 8). Ils

¹³ Ibid.

¹⁴ [Catéchisme de l'Église Catholique - IntraText \(vatican.va\)](#)

¹⁵ [Catéchisme de l'Église Catholique - IntraText \(vatican.va\)](#)

sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas.

2358 Un nombre non négligeable d'hommes et de femmes présente des tendances homosexuelles foncières. Cette propension, objectivement désordonnée, constitue pour la plupart d'entre eux une épreuve. Ils doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste. Ces personnes sont appelées à réaliser la volonté de Dieu dans leur vie, et si elles sont chrétiennes, à unir au sacrifice de la croix du Seigneur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer du fait de leur condition.

2359 Les personnes homosexuelles sont appelées à la chasteté. Par les vertus de maîtrise, éducatrices de la liberté intérieure, quelquefois par le soutien d'une amitié désintéressée, par la prière et la grâce sacramentelle, elles peuvent et doivent se rapprocher, graduellement et résolument, de la perfection chrétienne.

Et¹⁶ :

1867 La tradition catéchétique rappelle aussi qu'il existe des " péchés qui crient vers le ciel ". Crient vers le ciel : le sang d'Abel (cf. Gn 4, 10) ; le péché des Sodomites (cf. Gn 18, 20 ; 19, 13) ; la clameur du peuple opprimé en Egypte (cf. Ex 3, 7-10) ; la plainte de l'étranger, de la veuve et de l'orphelin (cf. Ex 22, 20-22) ; l'injustice envers le salarié (cf. Dt 24, 14-15 ; Jc 5, 4).

Et, comme le rappelle d'ailleurs le § 2359 du Catéchisme, nous ne sommes pas seuls pour suivre cette loi morale. Nous avons toujours l'appui de l'Église, des sacrements, de la prière. A cela il faut ajouter d'autres moyens spirituels qui ont fait leurs preuves à travers les siècles pour nous maintenir sur le droit chemin, tels que le Rosaire ou la Médaille Miraculeuse.

D'autre part, depuis des siècles, l'Église, à travers l'enseignement de la philosophie et de la théologie, distingue plusieurs sciences¹⁷ :

- 1) La science théologique, basée notamment sur la révélation divine et sur la philosophie¹⁸.
- 2) La science philosophique, définie comme la science des premiers principes et des premières causes que l'on peut connaître grâce la lumière naturelle de la raison¹⁹.
- 3) Les sciences *particulières* qui s'occupent de parcelles de la réalité, comme l'expliquait Aristote dans le livre I de sa *Métaphysique*. Il s'agit des mathématiques, de la physique, de la médecine, de la sociologie, de la médecine, de la psychologie, etc.

Ces distinctions entre les diverses sciences sont importantes pour déterminer le rôle des sciences dans la question qui nous occupe.

16 [Catéchisme de l'Église Catholique - IntraText \(vatican.va\)](#)

17 Cf. Mondin B., *Epistemologia e cosmologia*, tome 2 du *Manuale di filosofia sistematica*, PDUL-ESD, Bologna, 1999.

18 Cf. *Somme Théologique*, 1, q.1

19 Cf. Farges, A., Barbedette, *Cours de philosophie scolastique*, tome 1, Berche et Tralin Libraires, Paris, 1905.

V.- Solutions aux objections

V.1 Solution à l'objection 1)

L'objection 1) était :

Cette décision du Magistère est discriminatoire envers les homosexuels. Cela crée deux groupes où l'un bénéficie de bénédictions alors que l'autre en demeure privé, ce qui est injuste.

Solution à l'objection 1) :

L'enseignement du Magistère ne fait que rappeler la loi morale nécessaire pour arriver au bonheur éternel. En cela elle fait un bien aux hommes de bonne volonté. Dieu offre gratuitement des voies que nous pouvons suivre librement. Si quelqu'un ne suit pas ces lois, il le fait de manière délibérée. Personne n'est empêché de suivre les voies du Seigneur.

Les couples homosexuels qui ne suivent pas la loi morale le font de manière délibérée, personne ne les en empêche. Et c'est de manière délibérée qu'ils se privent de bénédictions. Dans ce sens, l'enseignement du Magistère n'est donc pas discriminatoire, car il enseigne que nous pouvons tous suivre la loi morale. Si discrimination il y a après pour les bénédictions, selon que l'on suive ou non la loi morale, c'est le résultat d'un choix délibéré. On peut dire, à la limite, que la personne qui ne suit pas la loi morale se prive elle-même de bénédictions.

D'autre part, l'idée de bénir les couples homosexuels malgré tout pour «lutter contre les discriminations» est le fruit d'un sophisme qui a été dénoncé dans d'autres domaines. En effet, il y a des situations où les discriminations sont inévitables. Même si une autorité décidait de bénir les couples homosexuels, elle discriminerait du coup les catholiques qui suivent la loi morale et l'enseignement du Magistère. Comme la discrimination est inévitable en ce qui concerne la bénédiction des couples, il faut que cette discrimination soit basée sur la loi morale.

V.2 Solution à l'objection 2)

L'objection 2) était :

Cette déclaration est blessante. En effet, on traite de «pêcheurs» les homosexuels qui ne sont pas chastes. L'Église devrait mieux communiquer.

Solution à l'objection 2) :

Puisque pour atteindre notre fin ultime qui est le bonheur éternel il faut suivre la loi morale, l'Église a le devoir de rappeler ce qui va à l'encontre de cette loi. Et c'est pour cela qu'on parle de péché. Selon le Catéchisme de l'Église Catholique²⁰ :

1849 Le péché est une faute contre la raison, la vérité, la conscience droite ; il est un manquement à l'amour véritable, envers Dieu et envers le prochain, à cause d'un attachement pervers à certains biens. Il blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine. Il a été défini comme " une parole, un acte ou un désir contraires à la loi éternelle " (S. Augustin, Faust. 22, 27 : PL 42, 418 ; S. Thomas d'A., s. th. 1-2, 71, 6).

20 [Catéchisme de l'Église Catholique - IntraText \(vatican.va\)](http://www.vatican.va)

L'intention de l'Église n'est pas de blesser en parlant du péché. En réalité elle enseigne ce qu'il faut pour mériter le salut. Si elle ne le faisait pas, les gens trouveraient difficilement le chemin du salut. D'autre part l'Église n'est pas une agence de marketing, elle est tenue d'annoncer la vérité au monde. Donc elle doit communiquer en termes de lois morales et de péchés pour notre bien.

V.3 Solution à l'objection 3)

L'objection 3) était :

On devrait tenir compte des derniers résultats de la science. En effet, la psychologie, la médecine, la sociologie et l'anthropologie peuvent donner un nouvel éclairage, en matière de pratiques homosexuelles et LGBTIQ+, pour guider l'Église.

Solution à l'objection 3) :

On fait appel à «la science» pour essayer de changer l'enseignement du Magistère sur la situation des couples homosexuels. Or, il est important de distinguer les différentes sciences et il est important de rappeler leur portées respectives. La psychologie et la médecine, par exemple, s'occupent du corps humain et de sa vie psychique. Dans le cas de l'homosexualité, ces sciences peuvent donner des informations intéressantes. Mais leur rôle est limité, ce sont des sciences particulières qui ne tiennent pas compte des causes premières. S'occuper des causes premières, cela revient à la philosophie et à la théologie. La philosophie s'occupe des questions sur Dieu, sur l'éthique, sur la loi naturelle, sur l'âme, etc. à l'aide de la raison naturelle. Cela dépasse largement le cadre de la médecine et de la psychologie. Et la science théologique, basée sur la révélation, va encore plus loin dans l'éclaircissement des causes premières, à l'aide de la révélation divine. Et la science théologique nous enseigne qu'il y a la loi éternelle, la loi divine et la loi naturelle et qu'elles nous guident pour atteindre le salut. L'enseignement sur l'illicéité des relations homosexuelles relève de la révélation et est enseignée par l'Église Catholique, dont l'autorité est confirmée par bien des signes. L'apport des sciences particulières telles que la médecine ou la psychologie ne peuvent donc pas changer l'enseignement du Magistère sur les relations homosexuelles.

V.4 Solution à l'objection 4)

L'objection 4) était :

On doit s'occuper de la personne concrète et ne pas donner trop d'importance aux lois, aux enseignements, aux dogmes, aux abstractions. Il faut tenir compte surtout de l'état psychique de la personne, de ses faiblesses concrètes et réelles. Une loi est abstraite voire parfois inhumaine.

Solution à l'objection 4) :

La loi révélée est là pour nous guider vers le bonheur éternel. Et la loi révélée est issue de Dieu, qui nous a créés à Son Image. Nous allons vers Dieu en suivant la loi révélée.

La loi révélée est indissociable de la nature humaine qui veut aller vers Dieu. Il est donc erroné d'opposer la loi révélée à la personne. La personne a besoin de la loi révélée, qui vient de Dieu,

pour son bonheur. Et la loi révélée n'est donc ni abstraite, ni inhumaine, puisqu'elle a été donnée par Dieu lui-même.

D'un autre côté, ne tenir compte que de l'état psychique de la personne, ce serait la priver des moyens surnaturels que nous donne l'Église : prières, chapelet, sacrements, etc. afin de poursuivre notre chemin sur la voie du salut. Les moyens spirituels peuvent aussi contribuer à maintenir la personne sur la voie de la chasteté, dans le cas des personnes homosexuelles.

V.5 Solution à l'objection 5)

L'objection 5) était :

Les bénédictions et autres bienfaits de l'Église ne doivent pas être réservés à une «élite» ou aux «plus forts». Le message de l'Évangile s'adresse à tous, pauvres, riches, etc.

Solution à l'objection 5) :

Le message de l'Évangile s'adresse à tous sans distinction. Il y aurait de l'élitisme si le message évangélique était réservé à certaines personnes en fonction de leur fortune, de leur intelligence, de leurs origines, etc. Or, tel n'est pas le cas. Il n'y a donc pas d'élitisme dans le message évangélique.

Cependant, pas tous accueillent le message évangélique ou pas tous suivent les commandements de Dieu. Et cela crée des différences entre les gens : certains ne peuvent pas recevoir certaines bénédictions comme les couples homosexuels. Mais cette différence vient d'un choix délibéré. Et dans ce cas on ne peut pas parler d'«élitisme» ou de bienfaits réservés aux «plus forts».

Cette notion d'«élitisme» ou de «force» appliquée de manière erronée aux situations théologiques révèle plutôt des influences, dans le monde catholique, d'idéologies égalitaristes, prenant leurs sources souvent dans le marxisme (lutte des classes).

D'ailleurs il faut préciser que souvent, en réalité, ceux qui suivent les commandements et qui bénéficient de bénédictions sont justement ceux qui se considèrent les plus faibles. Et à cause de leurs faiblesses reconnues, ils recourent à la prière et à l'appui de Dieu pour se maintenir sur la voie du salut.

Et il faut rappeler que l'Église et ses membres doivent aussi aider les autres à suivre la voie du salut en priant pour les autres, en encourageant les autres, etc.

V.6 Solution à l'objection 6)

L'objection 6) était :

L'enseignement du Magistère est un idéal qu'on ne peut pas toujours atteindre. Et comme on ne peut pas toujours l'atteindre, on doit pouvoir bénir les couples homosexuels s'ils ne peuvent pas faire autrement.

Solution à l'objection 6) :

L'Église apporte de nombreux moyens spirituels aux personnes pour suivre la voie du salut : enseignements, prière, sacrements, etc. Avec tous ces moyens à disposition, on ne voit pas pourquoi on devrait faire appel à des «exceptions».

On a proposé de faire appel à la notion d'*épikie*²¹, qui concerne des exceptions à la règle. Or, le problème des relations homosexuelles est qu'il est réglé par une règle du type «tu ne commettras pas...», ce qui échappe à l'*épikie*²². Et de toute façon on ne voit pas l'urgence dans le cas des couples homosexuels qui permettrait de faire appel à une telle notion.

Il est important de rappeler qu'il y a des actes qui sont intrinsèquement mauvais²³, comme la fornication. Alors on ne voit pas pourquoi on devrait faire appel à l'*épikie*.

Par ailleurs, en parlant des causes de la crise des abus sexuels dans l'Église, Benoît XVI écrivait²⁴ :

Enfin, la thèse selon laquelle la moralité ne devrait être définie que sur la base des finalités de l'action humaine a été largement affirmée. Le vieil adage « la fin justifie les moyens » n'était pas cité de manière si grossière et pourtant, la conception qu'il exprimait était devenue décisive. Par conséquent, il ne pouvait même pas y avoir quelque chose d'absolument bon ou de toujours mauvais, mais seulement des évaluations relatives. Il n'y avait plus rien de bon, mais seulement ce qui était relativement meilleur en fonction du moment et des circonstances.

Faire appel à des exceptions dans le cas des couples homosexuels fait encore partie des tentatives faites, aux cours des dernières décennies, pour répandre les évaluations relatives.

21 [L'épikie et la question des "exceptions" en éthique - Considérations actuelles et tempêtes \(over-blog.com\)](#)

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*

24 [Texte du Pape émérite Benoît XVI sur la crise des abus dans l'Eglise | Terre de Compassion](#)